



confluence

Lettre de la commission locale de l'eau du Boulonnais
n°5 - Janvier 2008 ISSN en cours

- Alinethun
- Ambleteuse
- Audembert
- Audinghen
- Adresselles
- Baincthun
- Bazinghen
- Belle et Houlefort
- Bellebrune
- Beuvrequen
- Boulogne-sur-mer
- Boumonville
- Boursin
- Brunembert
- Caffiers
- Camiers
- Carly
- Colembert
- Condette
- Conteville
- Courset
- Cremarest
- Dannes
- Desvres
- Doudeauville
- Echinghen
- Equihen
- Escalles
- Ferques
- Fiennes
- Hallinghen
- Hardinghen
- Henneveux
- Hermelinghen
- Hervelinghen
- Hesdigneu-Hès-Boulogne
- Hesdin l'Abbé
- Isques
- La Capelle les Boulogne
- Lacres
- Landrethun Nord
- Le Wast
- Leubringhen
- Leulinghen-Berne
- Le Portel
- Longfosse
- Longueville
- Lottinghen
- Maninghen Henne
- Marquise
- Menneville
- Nabringhen
- Nesles
- Neurchâtel Hardelot
- Offrethun
- Outreau
- Pernes les Boulogne
- Pittefaux
- Quesques
- Questrecques
- Réty
- Rinxent
- Samer
- Selles
- Saint Étienne au mont
- Saint Inglevert
- Saint Léonard
- Saint Martin les Boulogne
- Saint Martin Choquel
- Tardinghen
- Tingry
- Verlincthun
- Vieil Moutier
- Wacqinghen
- Widchem
- Wierre au bois
- Wierre Effroy
- Wimereux
- Wimille
- Wiwignes
- Wissant

Page 2

Collectivités locales L'heure est à l'action !

Parc d'activités de Landâcres: Une démarche environnementale

Dossier page 3

Traitement des végétaux Mécanique plutôt que chimique

Page 4

IXème programme de l'Agence de l'eau Coquillages et.....ports de plaisance

Nos décharges zones polluantes

Les eurodéputés limitent les phytosanitaires

Une quête de qualité

Que faire d'une eau disponible en quantité mais de qualité peu acceptable ? La question se pose fréquemment mais la réponse reste la même : «pas grand chose». L'eau est évaluée sur sa qualité par de multiples réglementations et sur de nombreux paramètres.

Un des thèmes du SAGE concerne la pollution diffuse par les produits phytosanitaires. Elle trouve son origine à plusieurs niveaux : les épandages de pesticides sur les cultures, l'utilisation de désherbants pour l'entretien des espaces publics, mais, et c'est plus difficilement maîtrisable, l'utilisation de désherbants par les particuliers.

En suivant le cycle de l'eau, on s'aperçoit que cette pollution diffuse commence par atteindre la qualité des sols, des eaux de ruissellement et d'infiltration, puis par suite logique, la qualité des nappes phréatiques, des rivières et enfin, des eaux marines. L'une des volontés de la CLE est donc de faire prendre conscience à un large public les impacts de certaines pratiques, et d'aider à trouver des moyens concrets et des techniques alternatives pour changer nos mauvaises habitudes.

Il faut faire en sorte que chacun transfère son expérience, tant en terme de difficultés que de réussites. Le but est d'agir ensemble, afin de progresser dans notre démarche de reconquête de la qualité de l'eau sur notre territoire commun.

Daniel Parenty
Président de la C.L.E



Lexique

- **M.A.E.:** Mesures agro-environnementales.
- **Mulch:** Couche de matériau protecteur posé sur le sol dans le but d'enrichir le sol et de le protéger des aléas climatiques. On dit aussi paillis. A privilégier sur les gazons de prestige, gros consommateurs d'azote. Peu adapté aux prairies où il faut valoriser un sol pauvre pour éviter l'extension des graminées.

- **Paillage:** Technique visant à recouvrir le sol d'un écran opaque constitué de paille, de film végétal, d'écorces.

- **Phytosanitaires:** Adjectif générique sous lequel on range tous les produits de traitement des végétaux: pesticides (insecticides, herbicides, fongicides).

- **P.V.E.:** Plan Végétal pour l'Environnement.

Les bonnes pratiques

Dosage: Les dosages indiqués sur les emballages des produits phytosanitaires ont été contrôlés avant leur mise sur le marché. Inutile de forcer la dose pour un meilleur rendement.

Bac bio: On ne rince pas son pulvérisateur n'importe où. La meilleure solution consiste à le rincer sur la surface que l'on vient de traiter. On peut aussi créer un bac bio. Une cuve hermétique remplie de terre et de paille dans laquelle on vidangera le pulvérisateur. Les bactéries se chargeront de décomposer les produits.

- **Mécanique plutôt que**

chimique: Pour le désherbage notamment la solution mécanique, voire manuelle est celle qui respecte le mieux l'environnement.

Désherbineuse dans les champs, traitement thermique dans les espaces urbanisés. Un nettoyeur domestique à vapeur sera très efficace contre les plantes indésirables dans une allée.

- **Espèces locales:** Choisir des espèces locales, habituées à la nature du sol, évitera d'avoir à enrichir ce dernier avec des engrais chimiques qui favoriseront la floraison de mauvaises herbes qu'on voudra alors détruire avec d'autres phytosanitaires. Adaptées au climat, elles résistent mieux aux maladies.

ils agissent

Collectivités territoriales

Il est l'heure del'action

Qu'il s'agisse de l'entretien de leurs espaces verts ou de la gestion des voies de communication, les collectivités territoriales ont une responsabilité en matière environnementale. Pour mener une politique compatible avec la protection de la ressource en eau, elles mettent en œuvre le plan de désherbage communal

Ce plan permet à la collectivité de rationaliser l'usage des désherbants et de développer, tant que faire se peut, les techniques alternatives.

Il s'agit de déterminer ce qui a réellement besoin d'être désherbé. Faut-il, en effet, que toutes les surfaces communes soient en gazon de prestige. Certaines zones peuvent être gardées en prairies rustiques.

Il faut également déterminer parmi les parcelles à entretenir, celles qui présentent des risques de pollution diffuse. Ce sera le cas des zones imperméables à proximité d'eau de surface ou des zones perméables en contact avec une nappe. Là, on évitera le désherbage chimique.

Trente communes

Il existe en effet d'autres méthodes de désherbage qui ne nuisent pas à l'environnement. La flamme, l'eau chaude ou la vapeur tuent tout aussi bien la mauvaise herbe et n'entraînent aucun ruissellement.

Pour les pieds des arbres et des massifs, le mulch ou le paillage empêchent la levée des végétations non désirées, avec cet avantage de ne nécessiter aucune intervention humaine.

Là où il n'existe pas d'autre solution, les produits chimiques seront utilisés, de façon raisonnée. Il faut de la méthode, non seulement pour les dosages, mais pour la conservation des produits dans un espace dédié, pour le rinçage des matériels, pour l'évacuation des résidus.

La F.R.E.D.O.N. qui accompagne les agriculteurs propose également son appui technique aux collectivités. Une trentaine de communes de la Région ont déjà mis en place leur plan de désherbage. C'est peu, mais c'est un début.



Dans le cadre de l'opération Grand site, on vise la suppression du désherbant. Des plaques de PVC recyclé évitent l'usage de produits chimiques entre la Pointe aux oies et le pont de la Slack.

Syndival de Landacres

Dans le cadre de l'aménagement du plan paysager de Landacres, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a engagé une démarche environnementale qui allie aménagement écologique, gestion différenciée et suivi de la biodiversité.

Pour une gestion différenciée des milieux ouverts (prairies et gazons), il a d'abord fallu préciser le type d'aménagements attendus en fonction des sols. Le principe a été retenu de maintenir les prairies existantes, particulièrement les zones humides.

Le sol du parc d'activités est peu nutritif mal adapté aux graminées qui font les gazons de prestige des enceintes des entreprises. Dans ces sols pauvres, la mousse se développe à son aise. Elle gêne la croissance du gazon.

Pour réguler la mousse, des substrats à base de produits naturels ont été testés. Les dosages sont mesurés au minimum et pour limiter les quantités épandues, l'utilisation de jus d'algue comme liant est envisagée.

Favoriser les espèces locales est également l'un des objectifs. Ainsi, on supprime deux tontes printanières des gazons pour faciliter la floraison de ces espèces. En fin de saison, on procède au mulching pour enrichir naturellement le sol sans apport chimique.

Les haies existantes sont maintenues autant que possible. Les nouvelles sont prévues en essences locales mieux adaptées aux conditions du sol et du climat. Pour leur taille, l'utilisation d'un matériel respectueux de l'intégrité des végétaux est également recommandée.

...Eux aussi...

- La **Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles** développe des stratégies de lutte biologique, intégrée et raisonnée pour les cultures. Syndicat technique agricole, elle propose également ses services aux collectivités locales.

F.R.E.D.O.N.

21, rue Becquerel. BP74
62750 - Loos-en-Gohelle

Tél: 03.21.08.62.90.
fredon@fredon-npdc.com

Phytosanitaires L'agriculture ouvre la voie

Quand on utilise un produit chimique dans le traitement des végétaux, une partie du produit peut se disperser dans l'environnement. C'est le risque de pollutions diffuses. Par opposition à la pollution ponctuelle qui, elle, résulte, d'une erreur de pratique.

Dans les deux cas, la ressource en eau s'en trouve affectée. Les causes sont multiples et pas uniquement agricoles. Collectivités locales et particuliers font également usage de produits phytosanitaires et pas toujours de façon raisonnée.

Côté agricole, le Boulonnais n'est pas un territoire très consommateur de pesticides. Les prairies qui constituent une grande part de la surface agricole demandent peu d'utilisation de ces produits. La météo pluvieuse des derniers mois a amené le mildiou sur les pommes de terre. L'Artois et le Nord du Boulonnais, par exemple, ont ainsi dû traiter les champs de pommes de terre.

Pour le maïs, peu de maladies. Le travail essentiel c'est le désherbage. En la matière, les herbicides peuvent être, en partie, remplacés par une intervention mécanique. La désherbineuse du P.N.R. permet un binage mécanique sur les deux tiers des surfaces. On peut limiter ainsi le traitement chimique et faire des économies substantielles.

Des aides ciblées

Depuis 2007, de nouveaux systèmes d'aide pour les agriculteurs se sont mis en place. Le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) mis en œuvre pour la période 2007-2013, propose notamment le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) et les mesures agri-environnementales (MAE).

Le PVE permet d'accompagner les agriculteurs qui investissent pour désherber mécaniquement, ou qui s'équipent d'un cuve de rinçage pour leur pulvérisateur, par exemple. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'aide de l'Etat et de l'Europe atteint 20% de l'investissement. L'Agence de l'eau peut apporter le complément pour monter à 40% dans les zones qu'elle surveille. Il s'agit notamment des aires d'alimentation de captage, des secteurs sensibles à l'érosion et des zones humides.

Les mesures agri-environnementales complètent ce dispositif. Il s'agit d'inciter à des changements de pratiques (réductions de la fertilisation azotée, des traitements phytosanitaires, incitation à la lutte biologique, etc.) moyennant rétribution financière pour cette charge de travail.

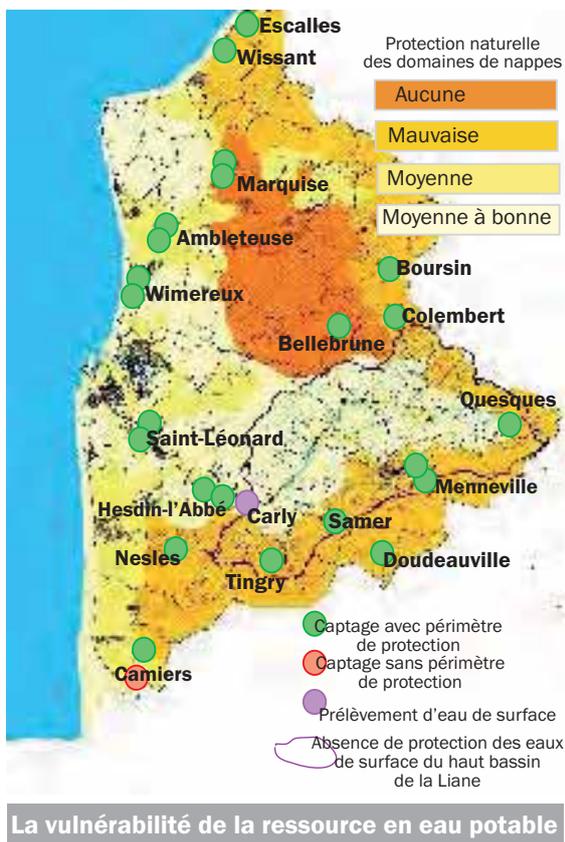
En 2008, certaines de ces mesures devraient être proposées dans les secteurs sensibles (zones de captages notamment).

Et les autres ?

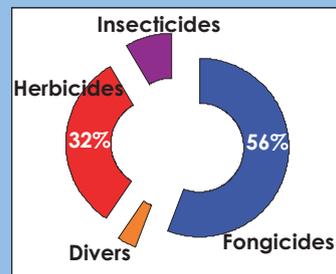
Le monde agricole a commencé à agir pour la protection de notre ressource en eau. Outre les collectivités locales dont l'action est évoquée en page 2, d'autres acteurs doivent aussi se mobiliser. Doit-on tout désherber ? Doit-on tout traiter ? Les citoyens ont parfois auprès des élus des exigences qui peuvent nuire à l'environnement. Est-ce qu'un jardin ne peut pas se développer selon son évolution florale naturelle ?

Ces mêmes citoyens sont souvent les utilisateurs les moins rationnels des produits phytosanitaires. Combien vont augmenter le dosage de leur désherbant sélectif pour un maximum d'efficacité ?

Enfin, les entreprises ne sont pas à l'écart de la réflexion. Sociétés d'autoroutes ou SNCF ont des abords à entretenir. Elles doivent s'imposer les mêmes règles que le monde agricole ou les collectivités.



L'usage des pesticides en France



Consommation annuelle : près de 100 000 tonnes

Les mesures du S.A.G.E.

- Favoriser la mise en place de zones d'action concertée au titre des mesures agri-environnementales, visant à réduire les risques de Pollution diffuse (...) notamment dans les bassins d'alimentation des eaux prélevées pour la production d'eau potable.
- Sensibiliser la profession agricole sur les principes de la fertilisation raisonnée et sur les pratiques de traitements phyto-sanitaires respectueuses de l'environnement.
- Valoriser de façon optimale les engrais de ferme avant de recourir à l'amendement chimique.
- Favoriser les techniques alternatives telles que le désherbage sur maïs.

Agenda

- **1^{er} février:** A Dunkerque, Conférence régionale sur les mares du Nord-Pas-de-Calais. Programme: www.groupemaresnpdc.org
- **2 février:** Journée mondiale des zones humides. Renseignements: www.ramsar.org
- **27 mars:** A Lyon, journée d'information sur les procédés d'épuration plantés de macrophytes.
- **10 au 13 avril:** A Paris, salon de la planète durable.

A venir:

Une conférence sur les pesticides sera organisée courant 2008 par la Commission locale de l'eau et ses partenaires.

- Collecte des déchets d'emballages de produits phyto-sanitaires:

Deux collectes seront organisées dans le Boulonnais en mai et en novembre.

Contact

Maison du Parc
Manoir du Huisbois
Le Wast BP 22
62 142 COLEMBERT
Tél : 03 21 87 90 90
Fax : 03 21 87 90 87



cleboulonnais@parc-opale.fr
Animation: Frédérique Barbet
fbarbet@parc-opale.fr

Mieux connaître le S.A.G.E.
www.sage-boulonnais.com

Partenaires



Dépôt légal: 3^{ème} trimestre 2006

Tirage: 1 500 exemplaires

Directeur de publication

Daniel Parenty

Conception-Rédaction

(efiji) - 03 21 15 72 83

Impression sur papier recyclé

Imp. Brunehaut - 03 21 51 03 82

infos à la source

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Un IX^{ème} programme qui prend en compte le Littoral, ses eaux de baignade, ses coquillages et les risques de pollution liés aux ports

Le IX^{ème} programme de l'Agence de l'eau Artois-Picardie (2007-2012) se décline par des actions concrètes adaptées aux spécificités des territoires. Le Boulonnais n'est pas oublié.

Bien entendu, la protection de la ressource et la qualité des eaux de baignade restent un enjeu majeur pour l'Agence. Mais, un autre secteur économique est tributaire de cette qualité: la conchyliculture.

La France importe la moitié de ses moules et on ne trouve plus guère d'endroits pour implanter des bouchots, si ce n'est sur les rivages de la Somme et du Pas-de-Calais. Les demandes de concession augmentent.

La profession a souhaité une aide de l'Agence pour la purification des coquillages, lorsque la qualité sanitaire des eaux a été altérée par une pollution. L'aide de l'Agence se traduira par une avance sans intérêt pour

la construction de bassins de purification des coquillages avant leur mise sur le marché. Elle participera aussi à l'étude de vulnérabilité des sites avant l'implantation de nouvelles concessions.

Autre action majeure pour le littoral, elle concerne les ports. Même si l'activité de plaisance reste encore modeste, elle se développe. Les bateaux de plaisance doivent être équipés de réservoirs pour leurs eaux polluées. Les ports doivent se doter d'un système de récupération de ces eaux. L'Agence aidera à la réalisation de ces équipements par avances sans intérêts remboursables en dix ans.

Il en sera de même pour la récupération des résidus issus des aires de carénages qui sont particulièrement polluantes.

Cette démarche globale pour la maîtrise des rejets polluants pourrait aboutir à la mise en place de contrats d'action du type "Port propre".

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les décharges, autre source de pollution diffuse

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (maîtrise de la pollution des eaux en provenance des sites de décharges industrielles), un inventaire des décharges communales était nécessaire.

Ce travail a été réalisé par la société Antéa sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Deux phases constituent cette étude.

La première visait à inventorier et prioriser les sites en fonction de leur impact potentiel sur la ressource en eau. 40 décharges ont ainsi été recensées suite à un travail qui a consisté à interroger la mémoire collective.

Une commune sur deux est concernée par une décharge !

La seconde phase avait pour objectifs d'étudier les sites prioritaires au risque de pollution de l'environnement. En effet, le gisement de ces décharges n'est pas toujours connu, de même que le type de déchets enfouis.

Un complément d'études est nécessaire afin d'évaluer l'impact sur l'environnement, notamment sur la qualité des eaux environnant la décharge, avant d'entamer tout projet de réhabilitation.

EUROPE

Les eurodéputés limitent l'utilisation des pesticides

Les eurodéputés ont adopté le 22 octobre en première lecture deux textes importants concernant la mise sur le marché et l'utilisation des pesticides.

Le Parlement a en effet approuvé la proposition d'interdire l'homologation de nouvelles substances génotoxiques, mutagènes et toxiques pour la reproduction, ainsi que les perturbateurs endocriniens et d'autres types de molécules.

Concernant l'utilisation des pesticides, le Parlement a voté l'interdiction de la pulvérisation aérienne, sauf dérogations. Il s'est prononcé contre un usage dans les zones tampons, près des cours d'eau, mais a rejeté la proposition de fixer une distance minimale de 10 mètres, le choix étant laissé aux Etats-membres.

Les eurodéputés ont aussi retenu l'interdiction, ou au moins la limitation de l'utilisation des pesticides dans les parcs publics, les terrains de sports et les terrains de jeux pour enfants.

Suite au Grenelle de l'environnement, un plan sera présenté avant la fin du premier semestre 2008. Il vise à réduire de 50% l'usage des pesticides dans les 10 ans à venir, et à retirer rapidement du marché les produits contenant 53 substances actives considérées comme dangereuses, dont 30 d'ici fin 2008.